



Editorial

L'eau précieuse à nouveau maltraitée ?

Depuis la loi sur l'eau de 1992, amplifiée par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, notre pays a pris les chemins d'une gestion partagée de la ressource en eau et de la restauration des milieux aquatiques, notamment grâce à ces institutions pilotes que sont les agences de l'eau. Des chemins variés, souvent escarpés, tant nos sociétés industrielles et certains gros consommateurs rivalisaient d'insouciance dans leur rapport à l'eau, perçue comme une ressource illimitée. Dans les années 60, il suffisait de construire des ouvrages et l'eau coulait à gros bouillons, entre autres pour irriguer les cultures du modèle agricole issu de l'après-guerre. Au fil du temps, les pratiques sont devenues plus vertueuses, à la ville comme à la campagne. On économisait, on polluait moins. On reconnaissait que l'eau douce était fragile. La terrible canicule de 2022, la sécheresse de 2023, les alertes croissantes sur les dommages causés par les pesticides avaient montré l'impératif d'évolution et alerté, c'était inédit, au plus haut niveau de l'Etat. Le Président Emmanuel Macron avait ainsi lancé en mars 2023 un « Plan eau » prometteur¹, permettant « d'organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs » avec moins 10 % d'usage de la ressource dans tous les secteurs d'ici 2030. Avancée majeure, saluée.

Et, tout récemment, patatras. Les chemins nouveaux semblent barrés, les reculs de la puissance publique radicaux. Nous comprenons la crise d'un monde agricole qui a les plus grandes difficultés à évoluer, sous la pression d'injonctions diverses, trop souvent paradoxales et parfois insoutenables. Nous ne sommes pas opposés à l'irrigation, quand elle permet de garantir une agriculture de qualité, le maintien d'une production paysanne. Nous comprenons la colère face à une fabrique des revenus qui précarise les agriculteurs. Nous comprenons l'angoisse face à la disparition de dizaines de milliers de fermes chaque année, générant un désert rural qui n'a rien de bon. Mais que le Gouvernement ait reculé sur tous les fronts, cédant face à un modèle agricole industrielle voulant faire jeu égal avec les Etats-Unis ou le Brésil dans la folle compétition mondiale qui abîme les sols, l'eau, la biodiversité et notre humanité n'a aucun sens. Les citoyens comprennent de plus en plus que l'eau que nous buvons, l'eau source de vie ne peut être confisquée par un modèle agricole qui, datant de 1962, a vidé nos campagnes et refuse de changer en douceur, notamment pour aller vers l'agroécologie. Le Gouvernement semble regarder ailleurs, distrait, sans courage. Les pluies bienvenues de cet hiver ont éloigné l'angoisse du manque. Elles n'ont pas fait disparaître pour autant l'impératif de protection et d'une gestion partagée de l'eau, Bien Commun. Pour cela, le dialogue entre acteurs est un impératif, comme il se fait par exemple dans la Drôme où 250 acteurs se rencontrent pour fabriquer la sobriété de demain. Ce que vient de se passer, avec le passage en force imposé par un président de la FNSEA voulant nous faire croire que nous vivons toujours dans les années 70 est alarmant. Pour l'eau, pour la société, nous sommes dans l'obligation de changer de méthode.

La parution du rapport de France Stratégie² sur la sobriété hydrique éclaire le chemin à parcourir. A lire, le très bon numéro de La Terre. « Le cri de la terre » n°14 Avril-mai-juin 2024 avec un dossier sur le droit à l'alimentation, la nouvelle PAAC. Et merci encore pour votre soutien et votre générosité.

¹ 53 mesures pour l'eau. Planification écologique. France Nation Verte Mars 2023
² Un service du Premier ministre chargé de la prospective

L'équipe du Chant des Rivières

Un nouvel élan pour le Conservatoire National du Saumon Sauvage et des Salmonidés

Pendant plusieurs années, le fonctionnement du Conservatoire National du Saumon Sauvage a été perturbé en suite de difficultés de coopération entre acteurs et d'un manque de cohérence des politiques publiques, ce qui peut arriver pour un programme de sauvegarde complexe. La nécessité même du repeuplement, ses modalités avaient été remises en cause, à rebours des stratégies de restauration des poissons migrateurs partout dans le monde³. La page grise est tournée, une nouvelle plus colorée s'écrit. Face à la baisse dramatique des retours d'adultes (242 saumons en 2022, 93 en 2023), l'Etat s'efforce de revoir et améliorer un jeu d'acteurs devenu inadapté, de repenser la place des uns et des autres, de faire évoluer la gouvernance et redessiner une ambition de bassin. Concrètement, le groupe de travail saumon a été réactivé, sous l'impulsion de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de bassin. La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire a pris le relais de l'Etablissement Public Loire pour le suivi de gestion administrative et financière du CNSS. Et, très bonne nouvelle : l'émergence d'un projet d'installation d'une centrale solaire de 4 MW. Il permettrait grâce aux revenus générés de financer une partie du fonctionnement de la salmoniculture. Comme avec le « Nouveau Poutès », le lien entre biodiversité et énergies renouvelables se tricote, pour le Bien commun. Enfin, de l'espoir à l'horizon après dix années de pot au noir. www.saumon-sauvage.org

³ À lire : From endangered to sustainable : Multi-faceted management in rivers andcoasts improves Atlantic salmon (*Salmo salar*) populations in Denmark - Fisheries Management and Ecology Wiley July 2019 Disponible au Chant des Rivières.

La Cour d'Appel de Lyon protège le saumon sauvage de la Loire et de l'Allier.

C'est un jugement plein d'espoir. Dans un délibéré suivant son audience du 27 février 2024, la troisième chambre de la Cour d'Appel de Lyon a invalidé l'arrêté d'autorisation de la microcentrale de Chanteuges sur la Desges. Le jugement est sévère. A juste titre. Il souligne « l'erreur d'appréciation et l'incompétence » du préfet de Haute-Loire sur deux arrêtés de 2015 et 2018. Le premier reconnaissait un « droit fondé en titre » au « moulin d'en Haut », d'où partait le béal qui devait alimenter le projet de microcentrale porté par la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier. Le deuxième autorisait sa construction. Le jugement reconnaît la légitimité des requérants, (Robert Joumard, Marie-Pierre Tiberti, Chanteuges Préservation du Patrimoine, Anper TOS, SOS Loire Vivante, la Fédération de Pêche de Haute-Loire, l'Aappma de Chanteuges) qui se sont « prévalus des risques que l'exploitation du droit fondé en titre revendiqué par la communauté de communes ferait peser sur la faune, et en particulier les saumons élevés et relâchés par le Conservatoire National du Saumon Sauvage situé en aval du projet ». Le jugement condamne aussi l'Etat à leur verser 3000 euros.

Après 9 années d'une lutte pied à pied, Chanteuges Préservation du Patrimoine et la société civile ont remporté une importante victoire juridique. Au Chant des Rivières, nous nous étions opposés à cette microcentrale dès 2017. L'association n'est pas systématiquement contre la petite hydroélectricité. Elle a réalisé avec **Energie Partagée** un guide permettant l'indispensable discrimination entre bons et mauvais projets, qui devraient être abandonnés dès l'instruction, à condition que celle-ci soit ouverte, délibérative. Il reste à mettre en place les alternatives, restaurer le béal, reprendre le dialogue avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

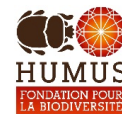
Rens. Chanteuges Préservation du Patrimoine. Ivan Joumard Président Port. 06 51 99 78 52

Le nouveau projet de grand barrage abracadabrantésque sur le Rhône devant la CNDP.

Du 1 décembre 2023 au 29 février 2024, la Commission Nationale du Débat Public a organisé une consultation sur le projet de nouveau grand barrage « Rhôneergia » qui détruirait la dernière portion du Rhône sauvage sur les communes de Saint-Romain-de-Jalionas et Loyettes, dans l'Ain et en Isère. C'est la Compagnie Nationale du Rhône, dont les deux actionnaires sont Engie et l'Etat (majoritaire) qui envisage le bétonnage : 330 millions d'euros pour une puissance de 40 MW, soit près de 10 millions d'euros le MW. Chêrot, surtout en temps de recherche d'économies souvent faites au détriment de notre biodiversité. Le Chant des Rivières a rédigé une position dénonçant ce projet antédiluvien sur un des fleuves les plus artificialisés au monde. Il existe d'autres sources d'énergies renouvelables pour décarboner l'électricité. La Commission rendra son avis ce printemps. Espérons qu'il sera défavorable. Rappelons les propos de Carlos Garcia de Leaniz, professeur à l'Université de Swansea au Royaume-Uni, qui dirige le programme européen Amber « Une rivière vivante est une rivière où l'eau coule ». Le collectif STOP barrage Rhôneergia mobilise citoyens, élus, scientifiques, ONG (LPO, Lo Parvi, France Nature Environnement et pêcheurs de l'Arpara pour alerter l'opinion. N'hésitez pas à le soutenir.

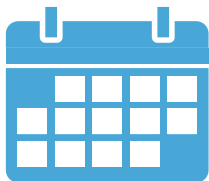
Rens. stopbarrage@gmail.com et Lo Parvi : laurent.cogerino@free.fr

Merci de votre soutien fidèle.



Publié avec le soutien de la Fondation Humus et de Michel Valette.

Calendrier



27 avril 2024 : première de la lecture théâtralisée « Loire et les hommes, Serre de la Fare » Solignac-sur-Loire associationsolenscene@gmail.com

5 mai 2024 : Couleur Nature Andrézieux Bouthéon Parc du château www.andrezieux-boutheon.com

13 mai 2024 : A.G. Ara (Association Repeuplement Anguilles) France. www.repeuplementanguille.fr

25 mai 2024 : World Fish Migration Day www.worldfishmigrationday

26 mai 2024 : Lâcher de juvéniles de saumons dans le Haut Allier. Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire et CNSS. www.pechehautloire.fr

14 juin 2024 : Fête de la Rivière Sorbiers organisée par Saint Etienne Métropole. Rens. semlemag.fr

17 - 18 juin 2024 : Fête des 10 ans de Rivières Sauvages. Rens. contact@rivieres-sauvages.fr

30 - 31 août 2024 : Guinguette du Furan 3^{ème} édition. Rens. La Fabrique - Prune 85. www.lafabrique